

D. C'est cela, n'est-ce pas?—R. Oui, mais je vous ferai remarquer que cela comprend un montant considérable pour le voyage en Angleterre.

D. Quel était le montant exact?—R. Exactement \$1,385,33.

D. Où est-ce?—R. Je ne sais pas si vous avez le même état que moi. Je vous le donnerai.

D. Ah, oui, ce montant de \$1,244.33 et un autre de \$141—est-ce cela, les deux arrivent au total que vous venez de mentionner?—R. Oui, \$1,385.33.

D. Cela est pour l'exercice 1940-1941 et le total que vous avez donné est de \$4,355.40.—R. Non, c'est pour 1939-1940.

D. Et le montant que je viens de mentionner est pour 1940-41? Je vous demande pardon, c'est \$5,692.56.—R. C'est exact, monsieur.

D. Dans le témoignage précédent certains montants ont été donnés pour les dépenses—à la page 558—et ces chiffres n'ont pas l'air de cadrer. Se rapportent-ils à d'autres dépenses que celles que nous venons d'examiner?—R. Ils vont jusqu'à la fin de l'année civile. Je ne sais pas comment ou pourquoi dans une partie des témoignages le total a été donné jusqu'à la fin de l'année civile, le 31 décembre 1941. Je crois que c'est au début de la saison ou il y a peut-être une raison. Voulez-vous laisser cela de côté pour le moment et je vais me renseigner.

M. ISNOR: Vous venez de donner exactement le même chiffre que ce matin.

M. CLAXTON: C'est le chiffre que je viens de mentionner, je l'ai ici dans mes notes de ce matin,—\$5,692.

M. HANSON: C'est le même chiffre. Je ne vois pas ce qu'ils discutent.

M. CLAXTON: Je crois que M. Hanson a raison et moi aussi; le chiffre de \$5,692.56 que j'ai mentionné pour l'exercice 1939-1940 à la page est pour "frais ordinaires de voyage" et celui de \$4,392.45 que je viens de citer pour allocations en dehors d'Ottawa; ce sont des chiffres distincts se rapportant à des dépenses différentes et ils ne font pas partie l'un de l'autre.

M. SLAGHT: Quel est le premier montant. Frais ordinaires de voyage?

M. CLAXTON: Oui.

M. SLAGHT: Et le deuxième?

M. CLAXTON: Allocations en dehors d'Ottawa. C'est clair et régulier et n'importe qui peut le comprendre; l'un est pour allocations en dehors d'Ottawa, une catégorie spéciale, et l'autre pour frais ordinaires de voyage.

M. Claxton:

D. Est-ce exact?—R. Oui.

M. Coldwell:

D. Etiez-vous au courant de cette situation à Vancouver?—R. Oui, monsieur.

D. Je viens de jeter un coup d'œil sur une lettre au dossier dans laquelle vous faites des commentaires assez mordants à ce sujet?—R. En effet, monsieur.

D. Vous dites:

La manipulation des feuilles de paye est, à mon avis, essentiellement malhonnête. Un comptable agréé rencontre au cours de sa carrière toutes sortes d'actes malhonnêtes, mais je ne me rappelle pas avoir jamais vu une conspiration aussi audacieuse et aussi insolente. Quoique le montant ne soit pas considérable, l'esprit manifeste de malhonnêteté est révoltant. Je sais que ceux qui n'ont pas l'habitude de manier l'argent des autres sont extraordinairement ignorants des obligations qui leur incombent, et que la perte des fonds de fiducie est plus souvent due à l'ignorance et à la